

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-550 DU 7 NOVEMBRE 2000

Chargeant Monsieur Joseph H GNONLONFON, Ministre de la justice, de la législature et des droits de l'homme, de l'interim de Monsieur Bruno AMOUSSOU, Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU : La Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Benin ;
- VU : La proclamation du 1^{er} avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des Elections Présidentielles du 18 mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;

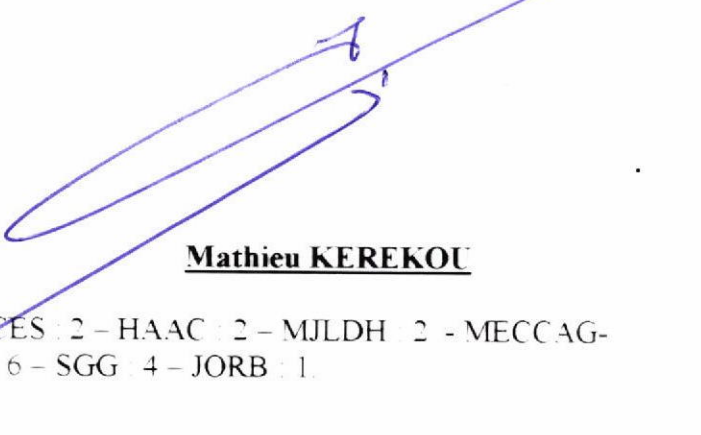
DECRETE

ARTICLE 1 : Pour compter du 06 novembre 2000, Monsieur Joseph H. GNONLONFON, Ministre de la justice, de la législature et des droits de l'homme, est chargé de l'interim du Ministre d'Etat chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, du Plan, du Développement et de la Promotion de l'Emploi pendant l'absence de Monsieur Bruno AMOUSSOU ;

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 novembre 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR : 6 - AN : 4 - CS : 2 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MJLDH : 2 - MECCAG-PDPE : 4 - Autres Ministères : 18 - Départements : 6 - SGG : 4 - JORB : 1.